

Copie : M. H. Suter, Consul général,
Pro, Krl, Gro Hong Kong

Berne, le 19 juin 1974

Confidentiel

Entretien du 13 juin 1974

Participants : MM. - Consul général, H. Suter
- Ambassadeur Probst
- Krell
- Grossenbacher

HONG KONG

Hong 863.1 - Gro/ch
274
220.3.1

1) Questions horlogères

a) Délégué itinérant FH

Le Consul général Suter confirme certains "bruits" dont la Division du commerce a eu connaissance au sujet du Délégué itinérant de la FH en Extrême-Orient et indique que M. Thomas ne jouit pas de toute la confiance des milieux horlogers (notamment suisses) de Hong Kong, de la police locale et des importateurs.

L'Ambassadeur Probst conseille à son interlocuteur de dire à ceux qui se plaignent d'adresser leur doléances à la FH et non à notre Division.

b) Préférences tarifaires

L'on peut regretter que la Suisse ait dû refuser la deuxième tranche des préférences à Hong Kong également pour les boîtes, alors que précisément la Colonie de la Couronne se montre disposée à nous aider dans le domaine des contrefaçons. Toutefois, des raisons intérieures suisses rendaient impossible toute autre solution.



Il faut maintenant éviter que cela ait des répercussions sur l'attitude coopérante manifestée par Hong Kong en matière de lutte contre les contrefaçons. Afin que notre Consulat général puisse se vouer entièrement à cette question sans être gêné par le dossier des préférences, il paraît judicieux de le décharger de la défense de cet aspect du problème. L'Ambassadeur Probst s'occupera donc personnellement de la question et en discutera directement avec M. Dorward, dès que ce dernier se trouvera à Genève.

2) Industrie de l'habillement

Il s'agit pour l'instant d'éviter l'introduction par la Suisse d'un système de prix certifiés à l'égard de Hong Kong. A la longue, il pourrait s'avérer utile de chercher à conclure avec Hong Kong un "gentlemen's agreement" dont les effets seraient moins contraignants que dans le cas d'un système tel qu'il est décrit ci-dessus. Or, nos importations en provenance de la Colonie ont fortement progressé ces derniers temps, ce qui n'a pas manqué de déclencher des réactions en Suisse. Il serait souhaitable que le Consulat général procède, dans une première phase, avec toute la discrétion requise à un "fact finding", notamment au sujet des règles d'origine appliquées sur place. Ces informations permettront de nous faire une idée plus précise de la situation.

3) Conclusion:

Nos relations avec Hong Kong sont bonnes, malgré les quelques ombres qui se présentent (contrefaçons, préférences) et il y a lieu d'agir avec prudence afin de ne pas les troubler.